

Appel d'offres – Ville de Lachute

Entretien hivernal de l'aéroport municipal – 2024 à 2027

La Ville de Lachute désire recevoir des soumissions pour l'entretien d'hiver de la piste, des chemins d'accès et du stationnement de l'aéroport municipal.

Les documents nécessaires à la préparation des soumissions seront disponibles à compter du vendredi 26 juillet 2024, uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO), en communiquant avec un représentant par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, la soumission devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite fixée pour la réception des soumissions. La soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission et d'exécution sous forme d'un chèque certifié, d'un mandat-poste ou d'une traite bancaire, tiré d'une Institution Financière et être encaissable au Québec sur demande, ou d'un cautionnement de soumission émis par une Institution Financière en faveur de la Ville de Lachute, d'un montant équivalent à cinq pour cent (10 %) du total de la soumission avant taxes.

Dans l'éventualité où la garantie de soumission et d'exécution n'est pas sous forme d'un chèque certifié, d'un mandat-poste ou d'une traite bancaire, la soumission doit également être accompagnée d'une lettre d'engagement pour le cautionnement d'exécution pour une valeur de dix pour cent (10 %) du total de la soumission avant taxes.

Les soumissions (un (1) original et une (1) copie, présentés selon les modalités prévues au cahier des charges) seront reçues à la réception de l'Hôtel de Ville de Lachute au 380, rue Principale, Lachute, QC J8H 1Y2, jusqu'à 14 heures (heure du hall de l'hôtel de ville), le jeudi 22 août 2024 pour être ouvertes publiquement immédiatement après le délai pour la réception des soumissions.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec monsieur Pascal Larocque, directeur, Service des travaux publics de la Ville de Lachute, par courriel à plarocque@lachute.ca.

Les soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

La Ville de Lachute ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Le 19 juillet 2024
(T-2024.03)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière